

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		 
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ADS

SANTÉ - Installation du Dr FEILLET Guillaume

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus précisément l'article 7-3 « Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics »,

Vu l'article L 1511-108 du Code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 14/7-1 du Conseil Communautaire du 13 avril 2022 relative à la mise en œuvre de la politique santé incitative à l'échelle du territoire,

Vu la délibération n° 30/7-1 du Bureau Communautaire du 12 avril 2023,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_04_4 du Bureau Communautaire du 24 avril 2024 relative à la mise à jour d'un règlement d'intervention,

Vu la demande de M. FEILLET Guillaume quant à son installation sur le territoire en tant que médecin généraliste,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 0 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **ACTE** l'arrivée du Dr Guillaume FEILLET à la Maison de Santé de Saint-Claude à temps plein en libéral,

- **VALIDE** une prime d'installation de 30 000 € pour le Dr Guillaume FEILLET, avec un premier paiement de 15 000 € en mars 2025 et le second de même montant en septembre 2026,



- **VALIDE** la convention relative à l'attribution de cette prime,
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ADS

SANTÉ - Installation du Dr FEILLET Pauline

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus précisément l'article 7-3 « Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics »,

Vu l'article L 1511-108 du Code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 14/7-1 du Conseil Communautaire du 13 avril 2022 relative à la mise en œuvre de la politique santé incitative à l'échelle du territoire,

Vu la délibération n° 30/7-1 du Bureau Communautaire du 12 avril 2023,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_04_4 du Bureau Communautaire du 24 avril 2024 relative à la mise à jour d'un règlement d'intervention,

Vu la demande de Mme FEILLET Pauline quant à son installation sur le territoire en tant que médecin généraliste,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 0 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **ACTE** l'arrivée du Dr Pauline FEILLET à la Maison de Santé des Hautes-Combes à La Pesse à mi-temps en libéral,

- **VALIDE** une prime d'installation de 15 000 € pour le Dr Pauline FEILLET, avec un premier paiement de 7 500 € en mars 2025 et le second de même montant en septembre 2026,



- **VALIDE** la convention relative à l'attribution de cette prime,
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ADS

Boutique à l'essai, 6 rue du Marché à ST-CLAUDE : Bail dérogatoire - tarifs et modalités

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/7-1 du Bureau Communautaire du 19 octobre 2022 relative à la signature de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » qui identifie comme action du programme la poursuite de l'acquisition de cellules commerciales sur le principe de boutique à l'essai,

Vu la délibération n°11/6-5-2 du Bureau Communautaire du 8 septembre 2021 approuvant l'acquisition du local commercial situé 6, rue du Marché en vue de la création d'une boutique « à l'essai » labellisée « Atelier des Savoir-Faire » destinée à permettre aux artisans de tester la commercialisation, la production et l'organisation de leurs activités,

Considérant le compte-rendu de la commission d'examen des candidatures pour la reprise de ce local, en date du 30 septembre 2024,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **ACTE** la mise en place d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux pour la boutique à l'essai située 6, rue du Marché à SAINT-CLAUDE avec les porteurs de projets qui seront retenus au fil du temps par la commission d'examen des candidatures,

- **FIXE** le montant du loyer hors charges de la boutique à l'essai selon les modalités suivantes : 250€/mois la première année, 350€/mois la deuxième année et 450€/mois la troisième année,
 - **AUTORISE** la présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		 
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ADS

Boutique à l'essai - 6 rue du Marché à ST-CLAUDE : Choix du candidat

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/7-1 du Bureau Communautaire du 19 octobre 2022 relative à la signature de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » qui identifie comme action du programme la poursuite de l'acquisition de cellules commerciales sur le principe de boutique à l'essai,

Vu la délibération n°11/6-5-2 du Bureau Communautaire du 8 septembre 2021 approuvant l'acquisition du local commercial situé 6, rue du Marché en vue de la création d'une boutique « à l'essai » labellisée « Atelier des Savoir-Faire » destinée à permettre aux artisans de tester la commercialisation, la production et l'organisation de leurs activités,

Considérant le compte-rendu de la commission d'examen des candidatures pour la reprise de ce local, en date du 30 septembre 2024,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **ACTE** la mise en place d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux pour la boutique à l'essai située 6, rue du Marché à SAINT-CLAUDE au profit de Mesdames Natacha BERGAMASCO et Fanny PERNET selon les modalités suivantes :

- Durée : 1 an (à compter de la fin des travaux en cours) renouvelable deux fois par période d'un an ;



- Montant du loyer mensuel hors charge : de 250€ / mois pendant la 1ère année, 350€ / mois pendant de la 2ème année et enfin 450€ / mois pendant la 3ème année,
- Montant de la provision annuelle pour charges : 100€/ mois lors de la 1ère année (montant qui sera adapté au cours du bail selon l'évolution du montant annuel des charges)
- La répartition des loyers et charges et modalités d'appel seront déterminées par les parties d'un commun accord.
- Madame Natacha BERGAMASCO est autorisée à exercer une activité de couturière, création et vente de produits textiles, vêtements et accessoires, animation d'ateliers, à l'exclusion de toute autre activité même temporaire.
- Madame Fanny PERNET est autorisée à exercer une activité de feutrière, création et vente de vêtements et accessoires en feutre, animation d'ateliers, à l'exclusion de toute autre activité même temporaire,
- Aucune activité polluante relative à l'utilisation de teinture et autre produit polluant n'est autorisée.

- **AUTORISE** la présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ADS

BOUTIQUE TREMLIN – 9 PLACE DE L'ABBAYE : Prorogation du bail dérogatoire de la société Neyrat – Guy de Jean - Vaux

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-2 des statuts de la collectivité, concernant les actions de développement économique.

Vu la décision du bureau communautaire en date du 4 octobre 2023, fixant les montants de loyer mensuel dans le cadre de l'exploitation d'une activité commerciale dans les locaux appartenant à la collectivité à SAINT-CLAUDE, 9, place de l'Abbaye, pour les trois premières années dans le cadre d'un futur bail dérogatoire au statut des baux commerciaux,

Vu le bail dérogatoire au statut des baux commerciaux consenti le 30 novembre 2023 au profit de la société par actions simplifiée dénommée « NEYRAT - GUY DE JEAN – VAUX » dont le siège social est situé au 19 rue de l'Arquebuse 71 400 AUTUN, (SIREN sous le 501.659.015) portant sur des locaux commerciaux situés à SAINT-CLAUDE, 9, place de l'Abbaye, destinés à l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de parapluies, petite maroquinerie, accessoires de mode, décoration et objets cadeaux, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2023 pour s'achever le 30 novembre 2024,

Considérant la demande de la société NEYRAT - GUY DE JEAN – VAUX, de proroger le bail (devant arrivé à terme au 30 novembre 2024) pour un mois devant s'achever le 31 décembre 2024.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **CONSENT** à la société par actions simplifiée dénommée « NEYRAT - GUY DE JEAN – VAUX », une prorogation du bail précaire initial du 30 novembre 2023, sous la forme d'un avenant n°1, portant sur les mêmes locaux situés à SAINT-CLAUDE, 9, place de l'Abbaye, aux charges et conditions suivantes :

- Durée : un mois à compter du 1er décembre 2024 pour s'achever le 31 décembre 2024,
- Loyer mensuel hors charges non soumis à TVA :350€/ mois par application du tarif issu de la décision du bureau communautaire du 4 octobre 2023.
- Estimation du montant des charges locatives récupérables listées dans le bail : 15€/ mois
- Les autres charges et conditions du bail de 2023 restant inchangées.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération aux charges et conditions ci-dessus et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenables.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	13 novembre 2024		
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ADS

PLUi - LOT 3 - PARTICIPATION DU PUBLIC - Avenant N°01

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 5-1 concernant l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaire, Plan Local d'Urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Vu la délibération n°16/7-1 du Conseil Communautaire prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Haut-Jura Saint-Claude en date du 12 octobre 2022,

Vu la délibération n°HJSC_B_2023_09_06 du Bureau communautaire du 13 septembre 2023 attribuant les lots du marché public « élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Haut Jura Saint Claude,

Vu la restitution des enquêtes menées auprès du public d'avril à juin 2024 réalisée lors du comité de pilotage en date du 10 juillet 2024,

Vu les 253 formulaires reçus émanant du public en date du 10 juillet 2024,

Considérant que le lot n°3 « Participation du public » a été attribué au bureau d'études OXALYS (collectif Solucracy), 603, Bd du Président Wilson, 73100 AIX LES BAINS pour un montant initial de 41 700 € HT soit 50 040 € TTC.

Considérant que l'enquête auprès du public mérite d'être poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2024-début 2025 afin de mobiliser un plus grand nombre d'administrés et recueillir un plus grand nombre d'avis,

Considérant que le présent avenant au marché a une incidence financière s'élevant à +9.35% du montant du marché initial,



Considérant l'avis de la commission d'appel d'offre du 13 novembre 2024,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **VALIDE** l'avenant n°1 pour un montant de 3 900€ HT soit 4 680€ TTC,
 - **VALIDE** le montant global du lot n°3 « Participation du public » pour un montant de 45 600 € HT soit 54 720€ TTC,
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	13 novembre 2024		
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

PATRIMOINE/BATIMENT

Maison de Santé de Coteaux-du-Lizon : Mise à disposition de la salle de motricité - Renouvellement de la convention

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus précisément l'article 7-3 « Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics »,

Vu la convention de mise à disposition de la salle de motricité de la Maison de Santé de COTEAUX-DU-LIZON au profit de M. Quentin RAMBAUT, enseignant en activité physique adaptée, à compter du 1^{er} septembre 2022 et venue à terme depuis.

Vu la demande de M. RAMBAUT de continuer à pouvoir bénéficier de la salle de motricité tout en augmentant son volume d'heures d'activité hebdomadaire,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) décide :

- **DE REGULARISER** une convention de mise à disposition de la salle de motricité de la Maison de Santé de Coteau-du-Lizon, au profit de M. Quentin RAMBAUT, enseignant en activité physique adaptée,

- pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024 renouvelable une fois par tacite reconduction ;
- pour une utilisation maximum de 10 heures par semaine ;
- moyennant le versement d'une participation mensuelle forfaitaire aux loyer et charges, non soumise à TVA, s'élevant à 160€ / mois.



- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération aux charges et conditions ci-dessus et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenables.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

PATRIMOINE/BATIMENT

SAINT-CLAUDE - 2 RUE DE BONNEVILLE : Prorogation du Bail du FCSC - Avenant 2

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-7 des statuts de la collectivité, « *soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations* »

Vu la délibération n°22/9-2 du bureau communautaire du 5 octobre 2022 consentant un bail de location à l'association FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY (FCSC) au 2 rue de Bonneville à Saint-Claude,

Vu le bail civil en date du 6 octobre 2022 signé entre la Communauté de Communes et le FCSC dont le terme était fixé au 30 novembre 2023,

Vu la délibération n°HJSC_B_2023_11_14 approuvant l'avenant de prorogation n°1 au bail de location du FCSC,

Vu l'avenant n°1 en date du 9 novembre 2023, prorogeant le bail pour une période d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2023 pour s'achever le 30 novembre 2024,

Considérant la demande du FCSC à bénéficier d'une nouvelle prorogation de bail,

Après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention), le bureau communautaire :

- **CONSENT** à l'association au FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY, une deuxième prorogation du bail initial du 6 octobre 2022, sous la forme d'un avenant n°2, portant sur les mêmes locaux situés à SAINT-CLAUDE, 2, rue de Bonneville aux charges et conditions suivantes :



- **Durée** : 25 mois (non renouvelable par tacite reconduction) à compter du 1er décembre 2024 pour s'achever le 31 décembre 2026 :
 - Possibilité pour le FCSC de demander la résiliation du bail au plus tard le 30 septembre 2025 à effet au 31 décembre 2025 (pas de résiliation anticipée possible au cours de l'année 2025)
 - Pas de résiliation possible par anticipation de la part du FCSC au cours de l'année 2026 : le bail prendra fin par l'arrivée du terme au 31 décembre 2026.

- **Montant du loyer mensuel hors charges non soumis à TVA** : 1 119,68€ du 1er décembre 2024 au 31 décembre 2025 :
 - Paiement des charges locatives récupérables listées dans le bail de 2022, évaluées à 300€ mensuel,
 - Indexation du loyer au 1er janvier 2026 en fonction de l'évolution de l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires (ILAT – 1er trimestre).

- **ACTE** que les autres charges et conditions du bail de 2022 restent inchangées,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération aux charges et conditions ci-dessus et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenables.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

PATRIMOINE/BATIMENT

ZAE CURTILLET PLANCHAMP : Travaux Réserve incendie – Demande de subvention

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 7-3 donnant compétence en matière du soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **SOLLICITE** une subvention DETR pour les travaux sur la réserve incendie et la pose de 2 hydrants sur des réserves enterrées sur la ZAE du Curtillet à Lavans-lès-Saint-Claude.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après :

TABLEAU PREVISIONNEL DES COÛTS DES TRAVAUX DE LA RESERVE INCENDIE + POSE DE 2 POTEAUX INCENDIE

ESTIMATION DES TRAVAUX	DEPENSES en HT	RECETTES en HT	
Réfection réserve incendie	23 913,60 €	DETR 30 %	9 750,48 €
Pose de 2 hydrants	8 588,00 €	AUTO-FINANCEMENT	22 751,12 €
		TOTAL	
TOTAL HT	32 501,60 €	32 501,60 €	
TOTAL TTC	39 001,92 €		

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention.



- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' shape with a small loop at the top right.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

PATRIMOINE/BATIMENT

BATIMENTS : contrat de maintenance avec la société PICARD

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Afin d'optimiser l'utilisation du matériel en minimisant les risques d'interruption de fonctionnement en assurant un entretien et un contrôle régulier sur les installations tout en offrant une priorité d'intervention lors des demandes de dépannage, il est nécessaire de valider les contrats de la société Picard,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les contrats pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025 pour les bâtiments ci-dessous :

CONTRAT	NUMERO CONTRAT	LIEU	ANALYTIQUE	SITE	MONTANT TTC
CLASSIQUE +	166	STADE EDOUARD GUILLON 39360 CHASSAL MOLINGES	STADE	8854	1 436,76
CONFORT +	165	ASF 39170 RAVILLOLES	ASFADM	9725	2 321,92
CONFORT +	66	LES DOLINES 39310 LES MOUSSIÈRES	DOL	7610	1 493,06
CLASSIQUE +	169	MAISON DE SANTE DU LIZON 39170 COTEAUX DU LIZON	MSSTLUP	14323	4 846,75
CONFORT +	145	GYMNASE DU PLATEAU 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE	GYMST	7177	5 613,88
CONFORT +	168	MEDIATHEQUE SAINT CLAUDE 39200 SAINT CLAUDE	MEDST	11115	4 800,43
CONFORT +	180	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE 39200 SAINT CLAUDE	CONSE	11173	3 220,55
CLASSIQUE +	179	MUSEE DE L'ABBAYE 39200 SAINT CLAUDE	MUSEE	11133	1 249,30
CLASSIQUE +	498	MAISON DE SANTE 39200 SAINT CLAUDE	MSSTCLAUDE	13817	6 120,40
					31 103,05



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' shape with a small loop at the bottom right.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

PATRIMOINE/BATIMENT

ASF : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - PLAN DE FINANCEMENT

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant les avantages énergétiques et économiques dont la collectivité peut bénéficier au travers de la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et revente sur les bâtiments les plus énergivores de son parc immobilier,

Considérant que le bâtiment de l'Atelier des Savoir-Faire remplit les conditions requises à la pose de panneaux photovoltaïques,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **SOLLICITE** une subvention DETR pour la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et revente sur le toit de l'Atelier des Savoir-Faire ;

- **APPROUVE** le Plan de financement prévisionnel ci-dessous :

ESTIMATION DES TRAVAUX	DEPENSES en HT	RECETTES en HT	
		Pose et raccordement des panneaux photovoltaïques	16 953,00 €
		AUTO-FINANCEMENT	11 867,10 €
		TOTAL	
TOTAL HT	16 953,00 €	16 953,00 €	
TOTAL TTC	20 343,60 €		

N°HJSC_B_2024_11_23

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

TOURISME

Activités Nordiques : Convention de partenariat pour la vente des Pass Nordiques aux Ski-Clubs : Remise exceptionnelle pour la Saison 2024/2025

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

Vu la délibération n°41/10-1 du bureau communautaire en date du 14 novembre 2018 fixant les conditions de vente et de refacturation des pass saison Hautes-Combes, Montagnes du Jura et Nationaux aux clubs de ski partenaires de la CCHJSC,

Considérant l'impact du faible enneigement des deux dernières saisons hivernales sur la fréquentation des domaines skiables, sur la vente des pass nordiques et sur les finances des clubs de ski partenaires,

Considérant la demande formulée par les différents clubs de ski partenaires de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **FIXE** la remise exceptionnelle pour la saison 2024/2025 à 20 % du montant total de la facture, précisant que cette remise est valable uniquement pour cette saison.

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la vente des Pass Nordiques aux clubs de ski pour la saison 2024/2025.



- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' shape with a small loop at the top right.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

TOURISME

Activités Nordiques : saison 2024/2025 - dates d'ouvertures

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 7-2 « Equipement touristiques : la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski nordique »,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **ARRÊTE** les dates d'ouvertures du domaine nordique pour la période du samedi 16 novembre 2024 au dimanche 30 mars 2025,

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES				
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	13 novembre 2024		
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

TOURISME

Activités Nordiques : Espace Nordique Jurassien - convention de gestion 2024/2025

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_06_14 du Bureau Communautaire du 17 juillet 2024 validant les tarifs des activités nordiques pour la saison 2024/2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention entre l'Espace Nordique Jurassien et la Communauté de Communes fixant le montant des rétrocessions financières,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre l'ENJ et la Communauté de Communes en vigueur pour la saison 2024/2025 à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2025 ;

- **S'ENGAGE** à reverser sous forme de cotisation annuelle avant le 31 mai 2025 à ENJ :

- 7 % du produit de la redevance nordique pour la part de Chiffre d'Affaires inférieur à 50 000 €
- 6,5 % du produit de la redevance nordique pour la part de Chiffre d'Affaires comprise entre 50 000 € et 100 000 €
- 5,25% du produit de la redevance nordique pour la part de Chiffre d'Affaires supérieure à 100 000 €

- **S'ENGAGE** à verser une cotisation fixe à l'ENJ d'un montant de 100€ pour l'exercice courant du 01/05/2024 au 30/05/2025.



- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' shape with a smaller loop at the end.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		 
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

TOURISME

Activités Nordiques : saison 2024/2025 - dates d'ouvertures

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 7-2 « Equipement touristiques : la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski nordique »,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **ARRÊTE** les dates d'ouvertures du domaine nordique pour la période du samedi 16 novembre 2024 au dimanche 30 mars 2025,

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

FINANCES

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-1 donnant compétences en matière d'industrie, commerce, artisanat et services fixant comme mission d'aider les organismes chargés de l'emploi et de l'aide aux demandeurs d'emploi,

Vu la demande de participation financière de la Mission Locale Sud Jura à hauteur de 11 034 €, basée sur le nombre d'habitants de la Collectivité,

Le Bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DÉCIDE** de participer au fonctionnement de l'association Mission Locale Sud Jura à hauteur de 11 034 €,
- **ACTE** qu'un rapport financier sera transmis dès validation par leur assemblée générale,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

FINANCES

Haut-Jura Ski : Course Nordique Les Belles Combes - Participation financière

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-7 « soutiens, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de participation financière du club sportif Haut-Jura Ski en date du 2 octobre 2024 pour l'organisation de la 42^{ème} édition de la course de ski de fond « Les Belles Combes », programmée pour les 21 et 22 décembre 2024, avec une date de repli les 15 et 16 février 2025,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DÉCIDE** d'attribuer 1 000 € à Haut-Jura Ski pour la 42^{ème} édition de la course Les Belles Combes au titre de l'animation du territoire,

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

FINANCES

JURA SUD FOOT : Convention de Fonctionnement - Avenant n°01

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-7 des statuts de la collectivité, « *soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations* »

Vu la délibération n° 20/3-1 du conseil communautaire du 29/03/2023 donnant délégation au bureau communautaire « *pour approuver toutes conventions à intervenir avec les organismes dans le respect des crédits inscrits au budget* »

Vu la délibération n° 19/11-1-1 du bureau communautaire du 15 juin 2022 approuvant la convention de fonctionnement entre Jura Sud Foot et la Collectivité,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle de l'association Jura Sud Foot,

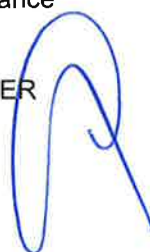
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DÉCIDE** de renouveler son soutien à l'association « JURA SUD FOOT » en lui octroyant pour la période courant du 15 juin 2024 au 15 juin 2025, le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 22 500€ portant ainsi le montant total de la subvention versée sur cette période à 35 000€ ;

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 présenté en annexe.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Énard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Énard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

FINANCES

ASF - COMMUNES DE RAVILLOLES : Convention de déneigement

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques,

Vu la délibération de la commune de Ravilloles du 16 septembre 2022 fixant les tarifs de déneigement,

Vu la proposition de convention pour le déneigement du parking de l'Atelier des savoir-faire pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention ayant pour objet le déneigement du parking de l'ASF aux conditions suivantes :

- Déneigement avec tracteur : 120€/heure
- Majoration week-end et jours fériés : 50€/heure

- **AUTORISE** la Présidente à reconduire la présente convention aux tarifs fixés jusqu'à la fin du mandat,

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Énard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Énard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

FINANCES

Carte d'achat public budget Office de tourisme - Augmentation du plafond annuel

Vu la décision n°40-2024 du 24 juin 2024 dotant la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude d'une solution de paiement des contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans à compter du 10 juillet 2024 et ce jusqu'au 9 juillet 2027.

Considérant la nécessité d'augmenter le plafond annuel de la carte d'achat afin d'acheter les titres de transports auprès de la borne SNCF.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **VALIDE** l'augmentation du plafond annuel à 50 000€,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Énard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Énard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

FINANCES

Défibrillateurs : contrat de maintenance avec la société D-SÉCURITÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant le contrat de maintenance n°202401100690 soumis par l'entreprise D-SÉCURITÉ pour la maintenance des 12 défibrillateurs de la collectivité,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le contrat de maintenance des défibrillateurs de la collectivité proposé par l'entreprise D-SÉCURITÉ domiciliée au 3 rue Armand PEUGEOT 69740 GENAS, pour un montant par défibrillateur de 122€HT soit 146,40€TTC et une durée d'un an reconductible 3 fois,

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	13 novembre 2024		
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

FINANCES

Centrales d'hygiène : Contrat de garantie et de mise à disposition - Société PRODIM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant le contrat de garantie et de mise à disposition d'appareils distributeurs n°2024/10/02 soumis par la société PRODIM,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le contrat de garantie et de mise à disposition à titre gratuit d'appareils distributeurs n°2024/10/02 proposé par l'entreprise PRODIM domiciliée ZI les Estoublans, 29 boulevard de l'Europe BP30216, 13746 VITROLLES cedex, pour une durée de 2 ans,

- **ACTE** l'engagement à utiliser exclusivement les recharges de marque PRODIM à partir de la mise en place du matériel,

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		 
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

FINANCES

SIDEC : Adhésion au service mutualisé Conseil en Energie Partagé

Le SIDEC a mis en place depuis de nombreuses années un programme d'accompagnement pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. Ce service est appelé Conseil en Energie Partagé.

L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé aux collectivités pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). Le conseiller en énergie partagé intervient en amont, il s'agit d'accompagner la collectivité dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie.

Ce service est organisé pour 3 ans et comporte :

- Une analyse des factures, afin de détecter les dérives de consommation, les erreurs de facturation et les optimisations tarifaires possibles.
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations d'eau et d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois, etc.).
- Des mesures visant à réduire les consommations énergétiques, à confort au moins identique.
- L'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'intention des élus, des techniciens et des usagers,
- Le conseil aux élus et aux techniciens de la collectivité lors de la construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation,
- La réalisation d'analyses d'opportunité photovoltaïque en revente ou en autoconsommation totale ou partielle,
- L'audit des systèmes techniques : chaudières, réseaux hydrauliques, ventilation, etc.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée en fonction de la population à :

- Pour les communes : 1 € par an par habitant, plafonnée à 2 000 €.
- Pour les communautés de communes : 0,2 € par an par habitant, plafonnée à 5 000 €.

Le nombre d'habitants sera celui de la population municipale de la base INSEE à la date de la signature de la convention.

Soit pour la CCHJSC, 3 925,20€ par an / durant 3 ans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIDEC du 19 mars 2016 et du 23 novembre 2019 relative au service de Conseil en Energie Partagé (CEP),

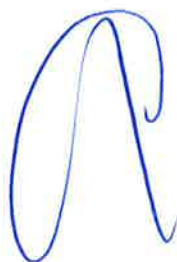
Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine de la collectivité et l'opportunité d'être accompagné par les services du SIDEC pour la gestion et l'optimisation des consommations d'énergie,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité au service CEP proposé par le SIDEC,
- **SOLLICITE** les actions associées au service CEP,
- **APPROUVE** les conditions financières de la contribution annuelle,
- **ACTE** le versement d'une contribution d'adhésion d'un montant de 3 925,20€ par an / durant 3 ans,
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2024,
- **DESIGNE** M. Laurent PLAUT comme « Référent(e) Énergie », interlocuteur privilégié du conseiller SIDEC pour le suivi d'exécution de la convention.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion au service au CEP et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

ÉCONOMIE

AIDES AUX COMMERCES : demande du salon de coiffure « LE TEMPS D'UNE COUPE »

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la politique d'aides aux commerces mise en place par la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_05_3 du 22 Mai 2024 validant l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 607,96 € au profit du salon de coiffure le temps d'une coupe,

Considérant le nouveau devis transmis par le salon de coiffure « Le Temps d'une Coupe », le 5 septembre 2024, à la suite de de la cessation d'activité du prestataire initialement chargé des travaux de remplacement de la vitrine,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 166,25 € au profit du salon de coiffure « Le Temps d'une Coupe » sous réserve de validation d'une enveloppe budgétaire ;

- **RAPPELLE** que la collectivité participe à hauteur de 51% soit 1 614,79 € ;

- **RAPPELLE** que la commune de Saint-Claude participe à hauteur de 49 % soit 1 551,46 € ;

- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2024,



- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion au service au CEP et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a smaller 'M' and a final flourish.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

ÉCONOMIE

PLATEFORME ACHETEZ A SAINT-CLAUDE : Nouvelle convention d'adhésion

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 « Actions de développement économique »,

Vu la délibération n°24/6-1 du bureau communautaire du 16 novembre 2016 approuvant la création de la plateforme de e-commerce collaborative Achetez A Saint-Claude,

Vu la délibération n°6/6-3 du bureau communautaire du 26 février 2021 approuvant la convention d'adhésion à la plateforme Achetez à Saint-Claude,

Vu la délibération n°16/6-1 du bureau communautaire du 16 février 2022 instaurant la gratuité de l'adhésion à la plateforme Achetez à Saint-Claude ;

Considérant le manque de vente en ligne effectué par les commerçants sur la plateforme Achetez à Saint-Claude,

Considérant le besoin de modifier la plateforme permettant sa mise à jour,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **VALIDE** la suppression de la vente en ligne ;
- **ACTE** que chaque commerçant bénéficiera d'une page vitrine ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **MAINTIENT** la gratuité de l'adhésion pour l'année 2025 ;



- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance	
En exercice	13	13 novembre 2024	
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Excusés	2		
Pouvoirs	2		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ADS

PETITES VILLES DE DEMAIN : Avenant n°2 à la convention cadre

Vu la délibération n°22/7 prise par le Bureau Communautaire du 19 octobre 2022 actant notre engagement au programme Petites Villes de Demain par la signature de la convention cadre,

Vu la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 25 octobre 2022 qui stipule en article 13 que le programme est évolutif et que le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifié par avenant d'un commun accord,

Vu la délibération n° HJSC_B_2023_09_03 prise par le Bureau Communautaire du 13 septembre 2023, modifiant la convention cadre par l'avenant n°1,

Considérant la décision du Comité de Pilotage « Petites Villes de Demain » lors de la réunion du 16 juillet 2024, d'approuver l'intégration de sept nouvelles fiches actions et la suppression de trois actions abandonnées à la convention cadre « Petites Villes de Demain »,

Les 7 nouvelles fiches actions ci-dessous doivent être intégrées à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation Territoriale, signée le 25 octobre 2022 :

- Boutique « tremplin » (2^{ème} boutique à l'essai), cellule commerciale 9 place de l'Abbaye
- Aides à la rénovation de commerces (ouverts et vacants)
- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU et PTRH sur la CCHJSC)
- Rénovation intégrale de la sonorisation du centre-ville
- Démolition et renaturation de la friche CHACOM
- Etude de programmation « la Maitrise »
- Maison du projet



Les 3 actions abandonnées ci-dessous doivent donc être supprimées de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation Territoriale, signée le 25 octobre 2022 :

- Création de vitrophanies
- Création d'un centre de compétences
- Création d'un tiers-lieux Rue Carnot

Ces intégrations et suppressions nécessitent de modifier :

- L'article 10 : suivi et évaluation du programme
- L'annexe 3 : programme de fiches actions et d'actions en projets
- L'annexe 4 : maquette financière

La signature d'un avenant à la convention, disponible en annexe, doit être réalisée afin d'intégrer ces changements.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention cadre « Petites Villes de Demain »,
- **AUTORISE** la présidente à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	13 novembre 2024		
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ ADS

PETITES VILLES DE DEMAIN : Financement du poste chef de projet

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement,

Vu la délibération n°717-2 prise par le Conseil Communautaire le 31 mars 2021 actant notre adhésion au programme Petites Villes de Demain en partenariat avec la Ville de Saint-Claude mais aussi le lancement du recrutement d'un chef de projet,

Vu la délibération n°22/7-1 prise par le Bureau Communautaire le 19 octobre 2022 engageant la collectivité dans le programme Petites Villes de Demain par la signature de la convention,

Vu la délibération HJSC_B_2024_05_9 du bureau communautaire du 22 mai 2024 validant le financement du poste de chef de projet *Petites Villes de Demain* pour l'année 2024 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **VALIDE** le plan de financement ci-après pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 :

Dépenses prévisionnelles	Montant
Poste de chef de projet	45 945,00 €
TOTAL	45 945,00 €

Recette	Taux	Montant
ANAH	50%	22 972,50 €
Banque des territoire	25%	11 486,25 €
Autofinancement	25%	11 486,25 €
TOTAL	100%	45 945,00 €

- **VALIDE** le dépôt du dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance	
En exercice	13	13 novembre 2024	
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Excusés	2		
Pouvoirs	2		
Absents	0		



PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

Pour cette question, M. Laurent PLAUT ne prend pas part au vote.

TOURISME

UTTJ : Convention d'entretien des itinéraires de promenades et de randonnée – Avenant n°3

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

Vu la délibération du 19 janvier 2022 fixant l'indemnité d'entretien des sentiers à 10 € du kilomètre,

Considérant les circuits entretenus en 2023 par les bénévoles de l'UTTJ ci-après :

Balisage	km
Repérage parcours du Truffet à Chevry	4,1
Camping, Le Barrage, Sous les côtes, Sous la Rôte, Usine Électrique, Le Flumen, cascade du	8
Sous les Côtes, Le Villard, Maison de Sur La Côte, Croisement de La Rapine	6
Le Prieuré, Le Merdasson, Assis d'Amont	4.5
Coyrière, Assis, Assis d'Amont et retour	6.2
TOTAL	28,8

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

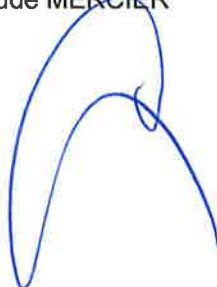
- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'entretien des itinéraires de promenades et des randonnées liant la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et l'association UTTJ conformément au rapport de balisage 2023 pour un linéaire de 28,8 km ;

- **ACTE** le versement d'une indemnité d'entretien des sentiers de 288€ nets soit 10€ le kilomètre et le remboursement éventuel des frais de carburant pour le matériel utilisé pour le petit entretien sur présentation d'une facture à l'association UTTJ ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

CULTURE

Médiathèque – AFI – Contrat de maintenance

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Considérant qu'il est nécessaire de reconduire le contrat de maintenance avec la Société AFI pour l'ensemble des logiciels de prêt, d'accès Multimédia, et l'hébergement du site Internet du réseau de médiathèques,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **VALIDE** le nouveau contrat pour l'année 2024 pour un montant de 12 850.98 € HT, soit 1 5421.17 € TTC, reconductible 3 fois sans pouvoir excéder 4 ans,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

CULTURE

Médiathèque – Kamishibaï – Renouvellement de la convention avec l'Association Saint-Michel-le-Haut

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 19/12-1 du bureau communautaire du 15 juin 2022 approuvant le partenariat avec l'Association Saint-Michel-le-Haut autour de la création d'un kamishibaï textile adapté de l'album « Feng » de Thierry Dedieu (Editions Picquier) réalisé par les couturières de l'Atelier de Remobilisation Professionnelle autour de la Couture et de la Création textile,

Considérant les partenariats engagés en 2021 et 2022,

Considérant la qualité du kamishibaï textile, la pertinence de l'action en termes de valorisation du travail accompli par les couturières de l'atelier de remobilisation professionnelle et le projet actuel de Kamishibaï textile autour de l'ouvrage « Au lit Miyuki » de Roxane Marie Galliez et Seng Soun Ratanavanh (éditions La Martinière Jeunesse),

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le renouvellement du partenariat avec l'Association Saint-Michel-le-Haut pour la durée du mandat ;
- **ACTE** le don d'un nouveau kamishibaï à venir au réseau de médiathèques, où il deviendra support d'animation pour les accueils de groupe ;
- **ACTE** une participation financière au projet actuel de Kamishibaï textile autour de l'ouvrage « Au lit Miyuki » de Roxane Marie Galliez et Seng Soun Ratanavanh (éditions La Martinière Jeunesse) à hauteur de 300 € ;



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' shape with a small loop at the end of the right-hand stroke.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

CULTURE

Conservatoire – iMuse – Renouvellement du contrat

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu la décision n°21-2017 relative à la fourniture et maintenance d'un logiciel de scolarité pour le conservatoire,

Vu la délibération du bureau communautaire n°3/12-1 du 18 novembre 2020,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le nouveau contrat pour l'année 2025, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an et une durée totale ne pouvant pas excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029 au prix de 1 986 € HT, soit 2 383.20 € TTC,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE	<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire	
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	11	13 novembre 2024	
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	2		
Absents	0		




PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

CULTURE

Office de Tourisme : CDT39 - Convention de partenariat - Campagne Hiver 2024-2025

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques,

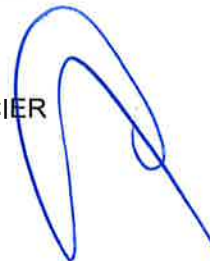
Le Conseil Départemental du Tourisme du Jura anime depuis plusieurs années le collectif neige regroupant les Offices de Tourisme du Haut-Jura qui a pour objectif de définir, valider et mettre en œuvre une campagne de communication/promotion permettant de valoriser l'hiver dans le Jura.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention):

- **APPROUVE** la convention proposée pour la saison 2024-2025,
- **VALIDE** la participation financière à hauteur de 1 000 € TTC pour la campagne « hiver » mis en place par le Conseil Départemental du Tourisme,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	13 novembre 2024		
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Énard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Énard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

CULTURE

Plateforme Intramuros : Adhésion 2025

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-1 « Soutenir et mettre en place des opérations et des réseaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication (T.I.C) en application de l'article L1425-1 du CGCT et du schéma d'aménagement numérique départemental du territoire,

Vu la délibération du bureau communautaire n°10/13-1 du 21 juillet 2021 relative à l'adhésion à la plateforme Intramuros,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à la plateforme Intramuros à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/ 2025 pour un montant de 3 840€ HT soit 4 608€ TTC par an,
- **DECIDE** de mettre à disposition gratuitement l'application aux 22 communes du territoire,
- **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat de renouvellement et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES				
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	11	13 novembre 2024		
Excusés	2	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

TOURISME

Activités Nordiques : Espace Nordique Jurassien - convention de gestion 2024/2025

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_06_14 du Bureau Communautaire du 17 juillet 2024 validant les tarifs des activités nordiques pour la saison 2024/2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention entre l'Espace Nordique Jurassien et la Communauté de Communes fixant le montant des rétrocessions financières,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre l'ENJ et la Communauté de Communes en vigueur pour la saison 2024/2025 à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2025 ;

- **S'ENGAGE** à reverser sous forme de cotisation annuelle avant le 31 mai 2025 à ENJ :

- 7 % du produit de la redevance nordique pour la part de Chiffre d'Affaires inférieur à 50 000 €
- 6,5 % du produit de la redevance nordique pour la part de Chiffre d'Affaires comprise entre 50 000 € et 100 000 €
- 5,25% du produit de la redevance nordique pour la part de Chiffre d'Affaires supérieure à 100 000 €

- **S'ENGAGE** à verser une cotisation fixe à l'ENJ d'un montant de 100€ pour l'exercice courant du 01/05/2024 au 30/05/2025.



- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' shape with a small loop at the end.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

TOURISME

Activités Nordiques : Modification du Plan des Pistes du Domaine Nordique des Hautes Combes

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

Considérant le compte rendu de la Commission Intercommunale de Sécurité du Domaine Nordique des hautes Combes du mercredi 9 octobre 2024 et notamment les modifications suivantes :

- Changement de couleurs des itinéraires raquettes et de la GTJ raquette :
 - ⇒ Précédemment de couleur jaune, elles sont dorénavant matérialisées en violet pour répondre à la nouvelle norme AFNOR, impulsé par l'Espace Nordique Jurassien sur l'ensemble du massif du Jura (Ain, Doubs et Jura) ;
- Maintien des pistes piétonnes et partagées en jaune ;
- Changement de couleur des liaisons ski de fond :
 - ⇒ Précédemment en violet, elles sont dorénavant matérialisée en orange.
- La piste noire de ski de fond des Closettes sur La Pesse est redéfini en Randonnée Nordique et conserve sa couleur noire.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les modifications exposées ci-dessus,



- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' shape with a loop at the bottom.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	13 novembre 2024		
Présents	11	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

TOURISME

Activités Nordiques : Plan de recherches et de secours du domaine nordique des Hautes Combes

Vu la Loi 85/30 du 09/01/1985 relative au développement de la montagne,

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

Considérant le compte rendu de la Commission Intercommunale de Sécurité du Domaine Nordique des hautes Combes saison 2024/2025 du mercredi 9 octobre 2024,

Considérant que les pratiques exercées sur le domaine nordique peuvent générer des accidents et qu'ils convient de mettre en place un dispositif d'intervention de secours efficace,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** la mise à jour du plan de recherches et de secours du domaine nordique des Hautes Combes,
- **APPROUVE** le nouveau plan de recherches et de secours du domaine nordique des Hautes Combes,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 13 novembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	11			
Excusés	2			
Pouvoirs	2			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Lilian Cottet-Émard et Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet et Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

Soit 11 présents et 2 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 13 novembre 2024, datée du 7 novembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Claude MERCIER est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

TOURISME

Activités Nordiques : Aménagement de la piste de Snowtubing – Convention avec M. Pierre ROSSERO et M. Victor PROST

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 Equipements touristique attribuant compétence pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la signalétique des pistes de ski,

Vu la délibération n°HJSC_B_2023_07_6 du bureau communautaire du 06 juillet 2023 fixant pour la saison 2024/2025, le tarif de la prestation de damage effectué avec un engin spécialisé à 236 €TTC,

Vu la délibération n° HJSC_B_2023_11_25 du bureau communautaire du 11 novembre 2024 fixant les dates d'ouverture de la saison nordique du samedi 16 novembre 2024 au dimanche 30 mars 2025,

Vu la sollicitation de Messieurs Pierre ROSSERO et Victor PROST pour une prestation de damage et l'aménagement de la piste de snowtubing qu'ils exploitent à La Pesse,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** la convention avec M. Pierre ROSSERO et M. Victor PROST pour l'aménagement de la piste de Snowtubing sur la commune de La Pesse, pour la période d'ouverture du domaine nordique des hautes-Combes pour la saison 2024/2025 ;



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Claude MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop that resembles the letter 'M' or 'C'.